

**Municipalité de Saint-Sylvère
MRC de Bécancour**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce **10 janvier 2022, par voie de vidéoconférence via « Teams »**, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette vidéoconférence « Teams » :

Mme Sylvie Tanguay, mairesse Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1
M. Éric Chassé, conseiller n°2 M. Ghislain Deshaies, conseiller n°4
M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par vidéoconférence « Teams » : Sandra Ricard, directrice générale et greffière-trésorière;

Sont absents:

M. Stéphane Leblanc, conseiller n°3 M. Rober Morissette conseiller n°5

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, me Sylvie Tanguay.

1. **Présence et vérification du quorum**
2. **Ouverture de la séance**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Séance du 6 décembre 2021
4. **Demandes de l'assemblée**
5. **Dépôt de la correspondance**
6. **Rapport des élus(es)**
7. **Législation**
 - 7.1 Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 7.2 Comité culturel – Nomination du représentant
8. **Administration générale**
 - 8.1 Fermeture du bureau municipal au public et télétravail obligatoire
 - 8.2 Demande d'appui aux « Journée de la persévérance scolaire (JSP) 2022 »
 - 8.3 Nomination temporaire au poste de coordonnatrice de la bibliothèque
9. **Gestion financière et administrative**
 - 9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de décembre 2021
 - 9.2 Demande d'aide financière de l'organisation « Fondation Santé »
 - 9.3 Demande d'aide financière de l'organisme « ARLPHCQ »
10. **Sécurité publique et civile**
11. **Voirie et hygiène du milieu**
 - 11.1 Création d'un comité consultatif dans le dossier du Rang 12 Nord
 - 11.2 Mandat donné au conseiller Éric Chassé à former le comité consultatif dans le dossier du Rang 12 Nord
 - 11.3 Autorisation d'achat de 2 soufflantes pour la station d'eau usée

12. Aménagement, urbanisme et développement

12.1 Demande d'appui de la MRC dans le projet de loi 103

13. Vie communautaire

13.1 Achat et distribution de test rapide de dépistage aux citoyens de Saint-Sylvère

13.2 Retour de l'événement « Jeudi en chansons »

14. Divers

14.1 Achat de 4 cartes cadeaux – persévérance scolaire 2022

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

PROJET

1. **PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance et constate qu'il y a quorum.

2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2022-01-200

2.1 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

REPORTÉE

3.1 **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021**

REPORTÉE

4. **DEMANDE DE L'ASSEMBLÉE**

NA

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

NA

6. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

7. **LÉGISLATION**

2022-01-201

7.1 **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leurs déclarations d'intérêts pécuniaires (art. 357, L.E.R.M.) ;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière déclare que les membres du conseil cité ci-bas, ont bien déposé leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

Confirmation du dépôt : La mairesse Mme Sylvie Tanguay, la conseillère Mme Fannie Boisvert, les conseillers : M. Éric Chassé, M. Ghislain Deshaies, M. Robert Morissette et M. Marc St-Louis. Tous ont déclaré par avis écrit et signé de leur main, leurs formulaires d'intérêts pécuniaires, lesquels ont été déposés pour chacun d'entre eux lors de la séance ordinaire du conseil.

Pour ces motifs, le conseil municipal accuse réception des dépôts des déclarations d'intérêts pécuniaires.

Déposées.

2022-01-202

7.1 Comité culturel – Nomination du représentant

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal se doit de nommer des représentants sur différents comités à l'intérieur du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

IL EST RÉSOLU de nommer le conseiller M. Marc St-Louis à titre de représentant sur le comité culturel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-01-203

8.1 Fermeture du bureau municipal au public et télétravail obligatoire

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures sanitaires en lien avec la situation de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de télétravail est l'une des mesures mises en place par le gouvernement

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert, appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

IL EST RÉSOLU

D'appliquer l'obligation de télétravail imposé par le gouvernement;

Que le bureau municipal est fermé au public

Que ces mesures soient pour un temps indéterminé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-01-204

8.2 Demande d'appui aux « Journée de la persévérance scolaire (JSP) 2022 »

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures socio sanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 20 ans, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Éric Chassé

IL EST RÉSOLU de déclarer que la municipalité de Saint-Sylvère appuie les journées de la persévérance scolaire 2022 par cette résolution.

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 14 au 18 février 2022, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là !

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-01-205

8.3 Nomination temporaire au poste de coordonnatrice de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit faire la nomination d'un(e) coordonnateur(trice) de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement à la recherche d'une personne pour occuper ces fonctions;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme Mme Sylvie Tanguay, mairesse ainsi que Mme Sandra Ricard, directrice générale à titre de coordonnatrice temporaire de la bibliothèque;

QUE le conseil municipal fasse la nomination d'un(e) coordonnateur(trice) officiel de la bibliothèque lorsque le poste sera comblé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-01-206

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de décembre 2021 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 134 562.42 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU QUE les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de décembre 2021, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-01-207

9.2 Demande d'aide financière de l'organisation « Fondation Santé »

CONSIDÉRANT QUE l'organisation « Fondation Santé » a déposé une demande d'appui financière;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été reportée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a discuté de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère que pour le moment cette organisation ne touche pas la Municipalité de Saint-Sylvère;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal n'appuie pas la demande d'aide financière de l'organisation « Fondation Santé ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-01-208

9.3 Demande d'aide financière de l'organisme « ARLPHCQ »

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « ARLPHCQ » a déposé une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'aide demandée est de 100.00\$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été reportée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre position afin de faire un suivi avec l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise une aide financière de 100.00 \$ à l'organisation « ARLPHCQ ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

NA

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

2022-01-209

11.1 Création d'un comité consultatif dans le dossier du Rang 12 Nord

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut créer des comités consultatifs dans divers dossiers;

CONSIDÉRANT QUE la complexité du dossier pour les travaux du Rang;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal demande la création d'un comité consultatif;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de ce comité sera uniquement pour les travaux du Rang 12 Nord;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la création d'un comité consultatif afin d'étudier le dossier des travaux du Rang 12 Nord;

QUE ce comité siègera tout au long des travaux;

QUE le comité consultatif sera dissous à la fin de la garantie des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-01-210

11.2 Mandat donné au conseiller Éric Chassé à former le comité consultatif dans le dossier du Rang 12 Nord

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé la création d'un comité consultatif pour les travaux du Rang 12 Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Éric Chassé siègera sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate le conseiller Éric Chassé afin de former le comité consultatif pour les travaux du Rang 12 Nord.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-01-211

11.3 Autorisation d'achat de 2 soufflantes pour la station d'eau usée

CONSIDÉRANT QUE les soufflantes de la station d'eau usée sont défectueuses;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'avoir des soufflantes afin de voir au bon fonctionnement de la station d'eau usée;

CONSIDÉRANT QUE deux fournisseurs ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Larry Compresseurs » est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU D'autoriser la directrice générale afin de placer commande de 2 (deux) surpresseurs à l'entreprise « Larry Compresseurs » pour un montant de 3 770.02 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2022-01-212

12.1 Demande d'appui de la MRC dans le projet de loi 103

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a étudié la demande d'appui de la MRC concernant le projet de loi 103;

CONSIDÉRANT QUE les votes du conseil municipal se décrivent comme suit :

- Mme Fannie Boisvert, non
- Ghislain Deshaies, non
- Éric Chassé, non
- Marc St-Louis, oui
- Sylvie Tanguay, oui

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

IL EST RÉSOLU QU'A la majorité des conseillers présents, le conseil municipal n'appuie pas la MRC de Bécancour dans le dossier du projet de loi 103.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

13. VIE COMMUNAUTAIRE

2022-01-213

13.1 Achat et distribution de test rapide de dépistage aux citoyens de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement applique des mesures supplémentaires dans le contexte actuel lié à la pandémie;

CONSIDÉRANT QU'IL est difficile d'obtenir des tests rapides de dépistages en pharmacie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'une journée de distribution de test de dépistage pourrait servir à sa population;

CONSIDÉRANT QUE cette distribution peut contribuer à limiter la propagation du virus;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Marc St-Louis est contre l'achat et la distribution de test rapide de dépistages COVID-19;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Sylvère procèdera à l'achat et à la distribution de tes rapides de dépistages COVID-19.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2022-01-214

13.2 Retour de l'événement « Jeudi en chansons »

CONSIDÉRANT QUE l'activité "Les Jeudis en chansons" a été un franc succès;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire renouveler l'événement pour 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Jean-Baptiste peut accorder un soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc St-Louis; appuyé par le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Sylvère dépose une demande d'aide financière auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste concernant l'événement "Les Jeudis en chansons";

QUE Madame Sandra Ricard, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer les documents liés au projet;

QUE le conseil municipal autorise un budget de 2 000 \$ pour l'événement « Jeudi en chansons ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. DIVERS

2022-01-215

14.1 Achat de 4 cartes cadeaux dans le cadre de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire se tiendront en février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire souligner la persévérance scolaire des jeunes de Saint-Sylvère;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Éric Chassé; appuyé par le conseiller Ghislain Deshaies;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 4 (quatre) cartes cadeaux de 25 \$ chacune;

QU'UNE demande de participation sera adressée aux étudiants de la municipalité;

QUE les cartes cadeaux seront remises lors d'un tirage au sort parmi les étudiants ayant participé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-01-216

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Deshaies; appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 21 h 38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Sylvie Tanguay
Mairesse

Sandra Ricard,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de janvier 2022.

Sandra Ricard
Directrice générale et greffière-trésorière